



## **Registres publics d'accessibilité**

(mise à jour du 24 octobre 2023)

### **Hôpital Antoine Béchère**

157 rue de la Porte de Trivaux 92140 Clamart

GHU Saclay - Assistance publique Hôpitaux de Paris

**CONSULTATION DES REGISTRES PUBLIC D'ACCESSIBILITE :**  
A l'accueil (Bâtiment Jean Hamburger) et sur le site Internet de l'hôpital

Cadre réglementaire (décret du 28 mars 2017 et arrêté du 19 avril 2017)

## **1. Accessibilité générale de l'hôpital**

L'AP-HP, conformément au cadre légal, a déposé un agenda d'accessibilité programmé (2017-2025) pour l'ensemble des sites concernés (360 ERP répartis sur 42 sites), dont celui de l'hôpital Antoine Béclère.

L'agenda d'accessibilité programmé de l'AP-HP a été approuvé par les services instructeurs de la Préfecture de Police de Paris le 4/11/2016.

La mise en accessibilité des bâtiments est envisagée suivant cet agenda et à terme pour 2025 selon l'organisation interne des travaux d'entretien dans les services.

**Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

**Pour les autres situations de handicap, une aide humaine est nécessaire.**

Les accueils ne sont pas équipés d'équipements (boucle d'induction magnétique ou micros amplificateurs) pour communiquer avec les personnes malentendantes ou sourdes.

Compte tenu de l'étendue du site, il n'y a pas de bandes de guidage pour les personnes malentendantes.

**L'architecture de l'hôpital est complexe, l'accueil principal situé au rez-de-chaussée du bâtiment Jean Hamburger aide les patients et visiteurs à s'orienter.**

**Il est aussi recommandé d'emprunter l'entrée la plus proche du bâtiment de la consultation.**

## **2. Accéder à l'hôpital**

### **A. En transport en commun (source <https://www.ratp.fr/accessibilite>)**

-Bus 189 et 190 - Arrêt « Hôpital Antoine Béclère » à environ 100 mètres de l'entrée « Rue de la Porte de Trivaux ».



-Bus 390 - Arrêt « Hôpital Antoine Béclère » à environ 50 m de l'entrée « Avenue du général de Gaulle ».



-Tramway T6 - Arrêt « Hôpital Antoine Béclère » à environ 50 m de l'entrée « Avenue du Général de Gaulle ». Absence d'abaissé de trottoir au niveau du quai du Tramway.



-Tramway T10 – Arrêt « Hôpital Antoine Béclère » au niveau de l'avenue Claude Trébignaud



à une distance > à 300 m des entrées de l'hôpital.

## B. Entrées de l'hôpital

-Entrée par le 157 rue de Porte de Trivaux : entrée piétons, stationnement PMR, accès urgences, dépose minute toléré au niveau des urgences.

-Entrée par l'Avenue du Général de Gaulle : entrée piétons uniquement.

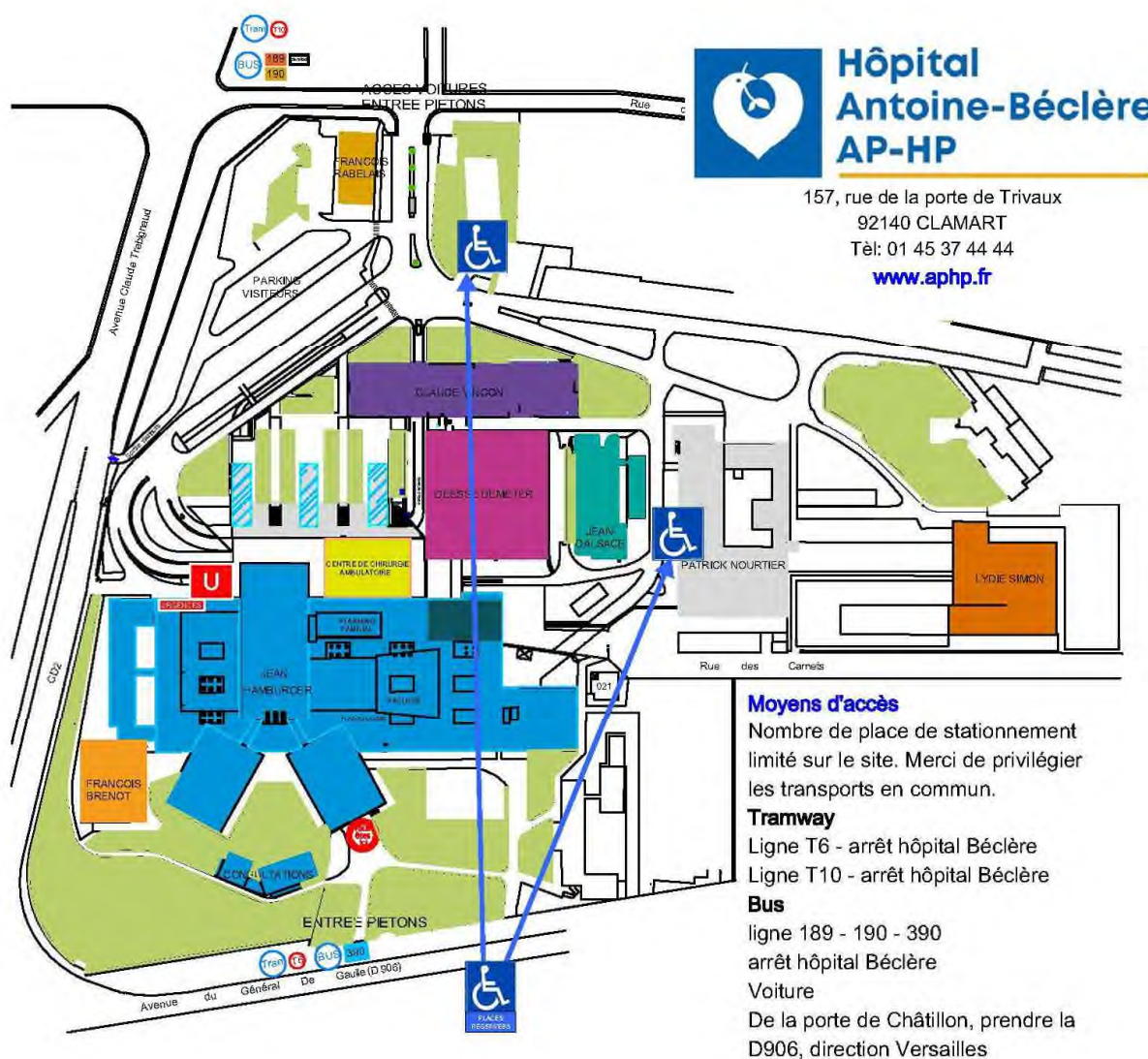


Pour accéder aux urgences, aux consultations des bâtiments Claude Vinçon, Demeter, Jean Dalsace, l'entrée la plus proche est celle de la Porte des Trivaux.

### 3. Stationnement

Pour les patients et visiteurs titulaires d'une carte mobilité inclusion un dépose minute est toléré.

L'hôpital dispose aussi de 8 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite.



6 places sont situées dans le parking de l'entrée Porte de Trivaux.

2 places sont en face du bâtiment Dalsace.

#### **4. Emprunt d'un fauteuil roulant**

Pour faciliter les déplacements des personnes sujettes à la fatigue ou à mobilité réduite, l'emprunt (jeton contre remise d'une pièce d'identité) de fauteuils roulants est possible au **niveau du Hall du Bâtiment Jean Hamburger**.



#### **5. Point d'accueil principal**

Le point d'accueil principal est situé au rez-de-chaussée du bâtiment Jean Hamburger.

Les personnels d'accueil sont sensibilisés au handicap.

Des volontaires en service civique localisés au niveau du Hall du bâtiment Jean Hamburger assurent également des missions d'orientation des patients.



## 1. Registre public d'accessibilité Bâtiment Jean Hamburger

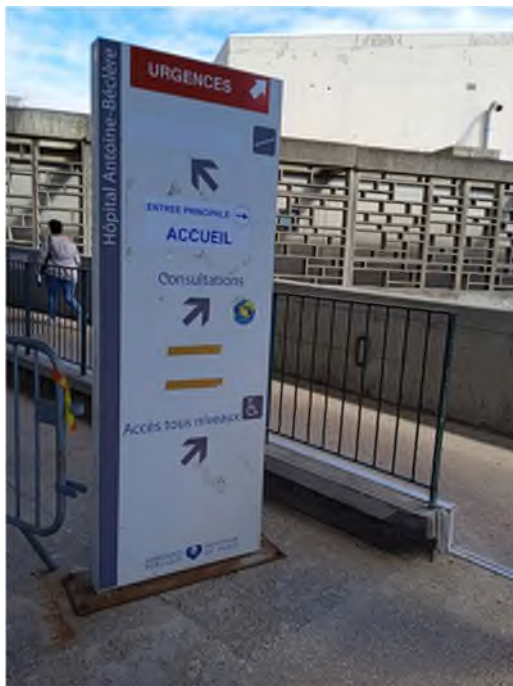
Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les autres situations de handicap, un accompagnement est préconisé.

### A. Accès par l'entrée avenue du Général de Gaulle

Le cheminement pour les personnes à mobilité réduite est indiqué au niveau de la signalétique.

Le cheminement présente une légère pente et un ressaut au niveau du sas d'entrée.



Les portes automatiques de l'entrée du bâtiment comportent des éléments contrastés pour faciliter leur repérage.

La signalétique intérieure oriente vers le point d'accueil principal.



## B. Entrée par la rue de Porte de Trivaux

A droite de cette entrée, une signalétique indique le parcours à suivre pour les personnes à mobilité réduite.



**Attention, ce cheminement adapté aux personnes à mobilité réduite ne permet pas de rejoindre l'ascenseur extérieur ou l'entrée du bâtiment de façon sécurisée.**



L'ascenseur extérieur permet de se rendre directement :

- Au Hall où sont situées les admissions et caisses

La porte d'entrée du bâtiment est située à droite de l'ascenseur, près des urgences pédiatriques.



Le sol de l'entrée n'est pas stable et présente un ressaut < 2 cm, et une légère pente.



La signalétique intérieure permet de rejoindre facilement le point d'accueil principal.

### **C. Point d'accueil principal**

Le point d'accueil du bâtiment Jean Hamburger est situé au rez-de-chaussée.

Il n'est pas visible depuis l'entrée, il est facilement localisable, à gauche après l'entrée du bâtiment.

Le point d'accueil ne dispose pas d'équipement pour les personnes malentendantes.

Les personnels sont sensibilisés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

### **D. Les admissions et les caisses**

Ces services sont regroupés au niveau du Hall.

A proximité des caisses, les familles peuvent demander un jeton (contre remise d'une pièce d'identité) pour emprunter un fauteuil roulant.

Des volontaires en service civique sont généralement présents pour orienter les visiteurs.

### **E. WC PMR**

Un WC PMR est situé en face du point d'accueil.

### **F. Circulations verticales (ascenseurs)**

Les ascenseurs ont un bon degré d'accessibilité (dimensions de la cabine, boutons des étages en braille et contrastés, souvent équipés de dispositifs d'annonce vocale et d'information visuelle, parfois une barre d'appui).

**Attention, le repérage du parcours entre les services administratifs (admission et caisse) et les consultations n'est pas toujours aisé.**

**La signalétique des boutons des ascenseurs n'est pas homogène et varie selon les équipements.**

Pour se rendre au Hall par les ascenseurs de Jean Hamburger :



-Appuyer sur **1** - Ascenseur extérieur

-Appuyer sur **RH** (rez-de chaussée haut) ou **H** (hall) ou **Hall** – Ascenseurs intérieurs

## Signalétique

La signalétique située en hauteur constitue une aide à l'orientation.

## Autre point d'attention

-Les **consultations de la policlinique** sont à la fois localisées dans le bâtiment Jean Hamburger et dans le bâtiment préfabriqué. Votre convocation précise le lieu de la consultation.

-Les **urgences obstétriques et gynécologiques** sont situées au niveau -1 du bâtiment.

**Elles sont desservies par un ascenseur ne fonctionnant qu'entre 7h et 21H.** En dehors de ces horaires, il est nécessaire de suivre l'accès véhicule.

## -La chambre mortuaire (Porte 23)

Un accès direct par la rue des Carnets est possible pour les véhicules suivant le convoi funéraire. Un dépose minute est également toléré.

## G. Liste des prestations



- Chambre mortuaire
- Urgences obstétriques et gynécologiques

## H. Maintenance des équipements

Tous les équipements, quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.

### Ascenseurs

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société Otis dans le cadre d'un contrat annuel jusqu'au 30/11/2026.

### Portes automatiques

La maintenance préventive et corrective des portes automatiques est assurée par la société Impairoussot dans le cadre d'un contrat pluriannuel jusqu'en 2027.

## I. Formation du personnel

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil à partir de 2022. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

## **J. Pièces administratives**

-Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité

- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans ou synthèse du suivi de la mise en œuvre des actions correctives Agenda Ad'AP

-Attestations d'accessibilité et d'achèvement de travaux (ERP soumis à Permis de construire ou à demande d'autorisation d'aménagement)

-Copie des procès-verbaux précisant les éventuelles dérogations aux règles d'accessibilité

-Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes

-Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »

## 2. Registre public d'accessibilité Bâtiment François Brenot

Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les autres situations de handicap, un accompagnement est préconisé.

### A. Prestations



### B. Accéder au bâtiment

Quelle que soit l'entrée, il est nécessaire de passer par le bâtiment Hamburger pour rejoindre le bâtiment Brénot.

Le cheminement PMR pour se rendre au Bâtiment Brénot passe par le Bâtiment Jean Hamburger.





Suivre le couloir qui passe devant le Point d'accueil principal situé au rez-de-chaussée du bâtiment J. Hamburger.

Pour rejoindre l'ascenseur desservant les consultations du bâtiment Brenot, prendre le couloir de gauche, puis celui de droite.

### **Points d'attention**

Le centre de médecine ambulatoire (CeMA) ou HDJ est situé au niveau 1 du bâtiment Brenot. Il est souvent confondu avec le CMA (centre médical d'appui) situé dans le bâtiment préfabriqué.

## **C. WC PMR**

Le bâtiment dispose de WC pour les personnes à mobilité réduite.

## **D. Circulations verticales**

Un seul ascenseur avec un bon degré d'accessibilité (dimension de la cabine, boutons des étages en braille et contrastés, dispositif d'annonce vocale) dessert les différents niveaux du bâtiment.

**Attention, les consultations du niveau 1 sont desservies par l'ascenseur jusqu'à 19h seulement.**

## **E. Maintenance des équipements**

Tous les équipements quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.

### **Ascenseurs**

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société Otis dans le cadre d'un contrat annuel jusqu'au 30/11/2026.

### **Portes automatiques**

La maintenance préventive et corrective des portes automatiques est assurée par la société Impairoussot dans le cadre d'un contrat pluriannuel jusqu'à 2027.

## **F. Formation du personnel**

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil à partir de 2022. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

## **G. Pièces administratives**

-Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité

- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans ou suivi de la mise en œuvre des actions correctives Agenda Ad'AP

-Attestations d'accessibilité et d'achèvement de travaux (ERP soumis à Permis de construire ou à demande d'autorisation d'aménagement)

-Copie des procès-verbaux précisant les éventuelles dérogations aux règles d'accessibilité

-Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes

-Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »

### 3. Registre public d'accessibilité du bâtiment Préfabriqué (ou policlinique)

Le bâtiment, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les autres situations de handicap, un accompagnement est préconisé.

#### A. Accéder au bâtiment

L'entrée la plus directe est celle de l'avenue du général de Gaulle.



## B. Les prestations



**Attention, le CMA (centre médical d'appui) – rendez-vous sur Doctolib - est situé au bâtiment Préfabriqué.** Il est souvent confondu avec le centre de médecine ambulatoire (CeMA) localisé dans le bâtiment François Brenot.

## C. Accéder au bâtiment

Le cheminement est de plein pied avec une pente < 5% pour atteindre l'entrée du bâtiment.

Un ressaut < 2cm est présent au niveau de la porte d'entrée. La poignée à ouverture manuelle peut être d'usage difficile pour certains patients.

Les portes d'entrée ont une dimension > à 80 cm.

## D. Accueil

Le point d'accueil est visible depuis l'entrée et comporte un guichet abaissé. Un fauteuil roulant à demeure peut être prêté.

## **E. WC PMR**

Le WC PMR est situé dans la salle d'attente.

## **F. Maintenance des équipements**

Le bâtiment ne dispose d'aucun équipement nécessitant une maintenance.

## **G. Formation du personnel**

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil à partir de 2022. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

## **H. Pièces administratives**

-Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité

- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans ou synthèse du suivi de la mise en œuvre des actions correctives

-Attestations d'accessibilité et d'achèvement de travaux (ERP soumis à Permis de construire ou à demande d'autorisation d'aménagement)

-Copie des procès-verbaux précisant les éventuelles dérogations aux règles d'accessibilité

-Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes

-Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »



## 4. Registre public d'accessibilité Bâtiment Claude Vinçon

Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les autres situations de handicap, un accompagnement est préconisé.

### A. Accès au bâtiment

Depuis les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (entrée Trivaux), le cheminement est accessible aux PMR (présence de grilles).

L'accès du bâtiment est de plein pied.

Les portes d'entrée automatiques d'une largeur > 90 cm, comportent des éléments contrastés.

Les parents ont accès au service de réanimation néo-natale en dehors des horaires d'ouverture de l'hôpital. **Le bouton d'appel de la borne d'appel pour l'accès au bâtiment est situé à une hauteur > à 130 cm.**



### B. WC PMR

Au rez-de-chaussée du bâtiment, les WC visiteurs PMR sont bien signalisés.

### C. Ascenseurs

Les ascenseurs ont un bon degré d'accessibilité (dimensions, largeur des portes, boutons en braille, annonce sonore).

## **D. Prestations**

- Pédiatrie
- Réanimation néo-natale

## **E. Maintenance des équipements**

Tous les équipements quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.

### **Ascenseurs**

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société Otis dans le cadre d'un contrat annuel jusqu'au 30/11/2026.

### **Portes automatiques**

La maintenance préventive et corrective des portes automatiques est assurée par la société Impairoussot dans le cadre d'un contrat pluriannuel jusqu'en 2027.

## **F. Formation du personnel**

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil à partir de 2022. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

## **G. Pièces administratives**

- Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité
- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans ou synthèse du suivi de la mise en œuvre des actions correctives
- Attestations d'accessibilité et d'achèvement de travaux (ERP soumis à Permis de construire ou à demande d'autorisation d'aménagement)
- Copie des procès-verbaux précisant les éventuelles dérogations aux règles d'accessibilité
- Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes
- Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »

## 5. Registre public d'accessibilité Bâtiment Demeter

Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour les autres situations de handicap, un accompagnement est préconisé.

### A. Prestations

- Maternité
- Echographie
- Gynécologie
- EFS

### B. Accès

#### *Entrée Porte de Trivaux*

Il est plus facile d'accéder au bâtiment Demeter depuis l'entrée Trivaux.

Depuis les places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite, le cheminement est accessible aux PMR (ressaut < 2cm, légère pente).

#### **Entrée Général de Gaulle**

Rejoindre le Point d'accueil situé dans le bâtiment Jean Hamburger.

Le panneau de signalétique en hauteur oriente vers la Maternité.



Sortir du bâtiment Jean Hamburger.

Tourner à droite et suivre la signalétique. **Attention, cette zone et la traversée de la chaussée n'est pas sécurisée.**



### **C. Entrée du bâtiment**

L'entrée est de plain-pied. Les portes d'entrée sont à ouverture automatique, des éléments contrastés sont présents sur les vitres.

Le point d'accueil avec guichet PMR est visible depuis l'entrée.

### **D. WC PMR**

Un WC visiteur pour les personnes à mobilité réduite est situé à gauche des caisses.

### **E. Circulations verticales**

Les ascenseurs ont un bon degré d'accessibilité.

### **F. Maintenance des équipements**

Tous les équipements quel que soit le bâtiment font l'objet d'une maintenance.



## **Ascenseurs**

La maintenance préventive et corrective des ascenseurs est assurée par la société Otis dans le cadre d'un contrat annuel jusqu'au 30/11/2026.

## **Portes automatiques**

La maintenance préventive et corrective des portes automatiques est assurée par la société Impairoussot dans le cadre d'un contrat pluriannuel jusqu'en 2027.

## **G. Formation du personnel**

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil à partir de 2022. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

## **H. Pièces administratives**

-Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité

- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans.

- Suivi de la mise en œuvre des actions correctives

-Attestations d'accessibilité et d'achèvement de travaux (ERP soumis à Permis de construire ou à demande d'autorisation d'aménagement)

-Copie des procès-verbaux précisant les éventuelles dérogations aux règles d'accessibilité

-Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes

-Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »

## 6. Registre public d'accessibilité Bâtiment Jean Dalsace

**Les bâtiments, la plupart des services proposés sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

**Pour les autres situations de handicap, un accompagnement est préconisé.**

### A. Accès

L'entrée par la Porte de Trivaux est l'accès le plus direct pour rejoindre le bâtiment Dalsace.

### B. Places de stationnement PMR

2 places de stationnement PMR sont situées à proximité du bâtiment.

### C. Accéder au bâtiment

Le cheminement n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Les trottoirs ne sont pas abaissés et l'entrée de la porte 9 présente un seuil > à 2 cm.



Les portes sont à ouverture manuelle.

## D. WC PMR

Les WC visiteurs PMR ne sont pas signalisés car ils se confondent avec les WC du personnel. Il est possible d'en disposer sur demande.

## E. Prestations



## F. Maintenance des équipements

Le bâtiment ne comporte pas d'équipement nécessitant une maintenance.

## G. Formation du personnel

L'AP-HP organise des sessions de sensibilisation au handicap dans le cadre de la formation initiale et continue ouverte à tous les professionnels.

Les personnels en contact avec le public seront progressivement formés à l'accueil à partir de 2022. Ils sont sensibilisés au travers de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » à l'accueil des différentes situations de handicap.

Les volontaires en service civique qui participent à l'accueil, l'orientation des patients et visiteurs sont également sensibilisés au handicap.

Les programmes de formation sont présentés en annexe.

## H. Pièces administratives

- Décision d'approbation de la Préfecture de l'agenda d'accessibilité et calendrier d'accessibilité
- Bilan à mi-parcours pour les agendas de plus de 3 ans.
- Suivi de la mise en œuvre des actions correctives
- Attestations d'accessibilité et d'achèvement de travaux (ERP soumis à Permis de construire ou à demande d'autorisation d'aménagement)
- Copie des procès-verbaux précisant les éventuelles dérogations aux règles d'accessibilité
- Attestation de l'employeur DRH (formation au handicap du personnel d'accueil) et plaquettes des programmes
- Plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées « Bien accueillir les personnes handicapées »